

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 20/02/2023

**OBJET : Signature d'une convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain en face du local associatif, 560 route de saint Bernard 69480 anse avec l'association modélisme ansois**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 25**

**Nombre d'exprimés : 28**

**Date convocation 10/02/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Procurations :

Céline BABUS à Emmanuelle SCHARFF

Didier RICHERD à Daniel POMERET

Christophe DEBIZE à Stéphane DUTHEIL

Excusé

Linda BEGGUI

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Marie-Claire PAQUET expose que la Commune visant à favoriser le fonctionnement du monde associatif souhaite faire bénéficier à L'association modélisme Ansois des pierres dorées la mise à disposition gratuite d'une parcelle de terrain communal ci-après désignée,

- une partie de la parcelle de 4504 m<sup>2</sup>, parcelle cadastrée n° ZC 413 située Route de Saint Bernard, telle que délimitée sur le plan annexé dénommée si après « parcelle A » pour environ 300 m<sup>2</sup>.

L'association prend acte que, la commune de Anse autorise l'aménagement de la parcelle A à l'usage suivant :

- Construction d'un circuit permanent pour l'aménagement d'une section crawlers c'est-à-dire passage d'obstacles avec voitures silencieuses électriques.

La présente convention vaut autorisation d'occupation du domaine privé de la Commune de Anse. Elle est faite à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

La parcelle devra être maintenue propre. Les conséquences d'éventuels actes de vandalisme seront à la charge de L'association. L'association gardera à sa charge tous les travaux d'entretien courants. L'association veillera à ne pas entreposer de matériel ni de déchets verts afin de garantir une image positive du site et de son environnement.

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er mars 2023.

Elle pourra faire l'objet d'un renouvellement, par tacite reconduction, pour la même durée si dans le mois précédent l'échéance du terme aucun des cocontractants ne la dénonce.

Elle peut être néanmoins révoquée à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité des membres présents

1°) **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain en face du local associatif, 560 route de saint Bernard 69480 anse avec l'association modélisme Ansois

2°) **DIT** que la convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er mars 2023

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention

4°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned below the text 'Le secrétaire'.